



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 23 SEPTEMBRE 2020 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 15 septembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 12 présents, à savoir :

Mr Daniel FRECHET Président, Mr Philippe CHATRE Vice-Président, Mr Aldo MARCUCCILLI Vice-Président, Mr Lucien MURZI Vice-Président, Mme Cécile DONY, Mr Jacky GENESTE, Mr Charles LABOURE, Mr Gérard MEUNIER, Mr Didier PRUNET, Mme Fabienne STALARS Mr Yves TAMIN Délégués titulaires. Mr René MURAT Délégué suppléant.

Absents avec excuses : Mr Laurent BELUZE, Mr Romain BOST, Mr Daniel CORRE, Mr Christian DUPUIS, Mr Pierre DEVEDEUX, Mr Pascal NERON.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Cécile DONY.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°2020-104

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET EAU POTABLE

**DECISIONS
BUDGETAIRES**

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

La décision modificative n° 2 du budget eau potable consiste à régulariser le solde d'investissement du budget de l'exercice antérieur.

La décision modificative n° 2 s'équilibre à -96 703.46 €.

La section d'investissement s'équilibre à -96 703.46 €.

En dépenses et en recettes d'investissement, il est inscrit une diminution des crédits de 96 706,46 € (chapitre 001). Ce montant correspond à la reprise des résultats d'investissement 2019 de l'Isable, Saint André-Arcon et les Noës.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 pour le budget eau potable

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Roanne,

24 SEP. 2020

Le Président



Daniel FRECHET

BUDGET EAU POTABLE 2020 - DM 2
PRESENTATION BUDGETAIRE PAR CHAPITRES

DEPENSES		RECETTES	
		EXPLOITATION	
011 - Charges à caractère général :		002 - Résultats :	
012 - Charges de personnel :		013 - Atténuations de charges :	
014 - Atténuation de produits : (Taxes pour Agence de l'Eau)		70 - Vente eau et prestations :	
65 - Autres charges de gestion courante :		75 - Autres produits de gestion courante :	
66 - Frais financiers :		77 - Autres produits exceptionnels :	
67 - Charges exceptionnelles :		78 - Reprise sur provisions :	
68 - Dotations aux provisions :			
022 - Dépenses imprévues :			
SOUS-TOTAL	0,00	SOUS-TOTAL	0,00
042 - Dotations aux amortissements :		042 - Amortissements des subventions :	
023 - Virement à la section d'investissement :		042 - Maîtrise d'œuvre :	
SOUS-TOTAL	0,00	SOUS-TOTAL	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00
		INVESTISSEMENT	
001 - Solde d'investissement :	-96 703,46	001 - Solde d'investissement :	-96 703,46
16 - Remboursement emprunts :		10 - Réserves (Affectation du résultat) :	
20 - Immobilisations incorporelles		16 - Emprunts :	
21 - Immobilisations corporelles :		13 - Subventions :	
23 - Travaux :			
27 - Autres immobilisations financières			
020 - Dépenses imprévues :			
SOUS-TOTAL	-96 703,46	SOUS-TOTAL	-96 703,46
040 - Amortissements des subventions :		040 - Dotations aux amortissements :	
040 - Maîtrise d'œuvre :		021 - Virement de la section d'exploitation :	
041 - Opérations patrimoniales :		041 - Opérations patrimoniales :	
SOUS-TOTAL	0,00	SOUS-TOTAL	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	-96 703,46	TOTAL INVESTISSEMENT	-96 703,46
TOTAL GENERAL	-96 703,46	TOTAL GENERAL	-96 703,46